



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France

Amiens le 20/12/2018



Interreg

France-Wallonie-Vlaanderen



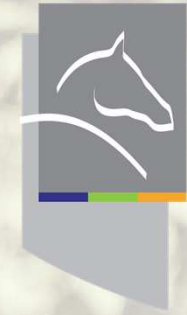
UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE

EQWOS

avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

# L'installation dans le milieu Equin en Hauts-de-France

BETHUNE  
PICARDIE  
BAIE DE SOMME  
ENDURANCE  
LE TOUQUET  
NORD-PAS DE CALAIS  
CHANTILLY  
LE CROISE LAROCHE  
SPORT  
LA CAPELLE  
COACHING  
BASE ARRIERE  
COURSES  
TRAIT  
COMPIEGNE  
LA CAPELLE  
EQUINE LAND  
OF EXCELLENCE  
COURSES  
HARDELOT  
EQUINE LAND  
OF EXCELLENCE  
SPORT OF EXCELLENCE



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France

# EQUICER – Expert Conseil

Démarches à l'installation  
Choix juridiques et fiscaux  
TVA équine



[www.equicer.fr](http://www.equicer.fr)

# DEFINIR SON PROJET



Elevage

Enseignement

Pension

Entraînement



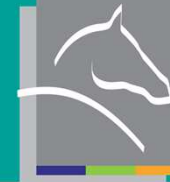
Commerce de  
chevaux





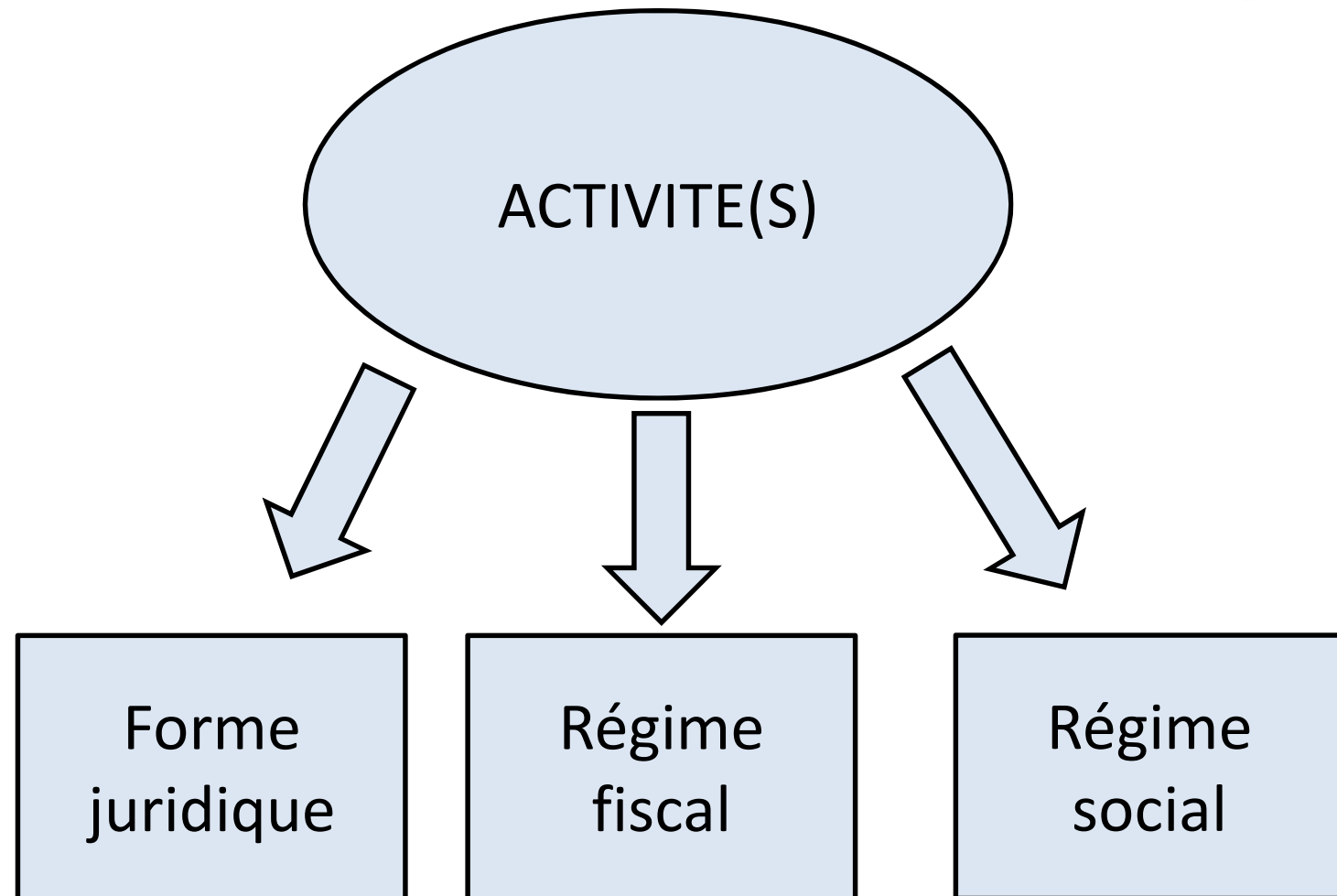
www.equicer.fr

# DEFINIR SON PROJET



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France



## Article L311-1

Ordonnance n° 2005-1127 du 8 septembre 2005 - art. 7 JORF 9 septembre 2005

Sont réputées agricoles [...]. **Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.**

- Le CFE compétent
- Le régime fiscal
- Le régime social

Circulaire

<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//dgfarc20075014z.pdf>





[www.equicer.fr](http://www.equicer.fr)

# DEFINIR SON PROJET



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France

Activité  
Agricole

Activité  
Commerciale

Activité Non  
Commerciale



- **Démarches pour votre installation :**

- Dépôt d'un dossier au Centre des Formalités des Entreprises

- CFE = guichet unique

- Réception d'un numéro SIRET et TVA intracommunautaire

- En parallèle, rendez vous avec un conseiller à la MSA



## Régimes fiscaux

### Le Bénéfice Agricole

**Haras d'élevage, éleveurs et prestations de pensions avec installations, cavalier, étalonnier, centre équestre, entraîneur, débourreur**

### Le Bénéfice Industriel et Commercial

**Courtier, Maréchal Ferrant, Ostéopathe, Vendeur de sellerie, Négociant en fourrage, Sellier**

### Le Bénéfice Non Commercial

**Jockey, Driver, Vétérinaire, Dresseur chevaux (spectacle), Moniteur indépendant**





3 formes juridiques possibles :

→ **L'entreprise individuelle**

→ **L'entreprise individuelle à responsabilité limitée** (en vigueur depuis le 1er janvier 2011)

→ **La forme sociétaire :**

- Sociétés civiles agricoles : GAEC, EARL, SCEA
- Sociétés commerciales : SARL (ou EURL si 1 associé), SAS (ou SASU si 1 associé)



## Entreprise individuelle

- Pas de patrimoine immobilier
- Locataire des écuries
- Pas de risque financier important  
(investissements faibles)

Création très peu coûteuse  
Responsabilité illimitée



## EIRL

- Intermédiaire entre une entreprise individuelle et une société
- Liste du patrimoine privé et professionnel (déclaration d'affectation)



## Société

- Association avec d'autres associés
- Reprise d'une exploitation par rachat de parts sociales
- Limitation de la responsabilité du dirigeant
- Préparation d'une transmission

Création plus coûteuse et formalités annuelles obligatoires



## ASSOCIATION = ATTENTION

Règle des 4P :

- **Produit** proposé
- **Public** visé
- **Prix**
- **Publicité**

MAIS : Concurrence entre les établissements

Association pour : accueil de personnes handicapées, cadre de la réinsertion sociale, écoles, ou organisation de manifestations.



## Patrimoine professionnel dans une société (GFA ou SCI) :

Intérêts : séparation et protection des écuries, transmission aux enfants avec des avantages fiscaux importants (lié au bail rural à long terme)

Inconvénients : déclaration d'un revenu foncier, emprunt remboursé avant de toucher un revenu

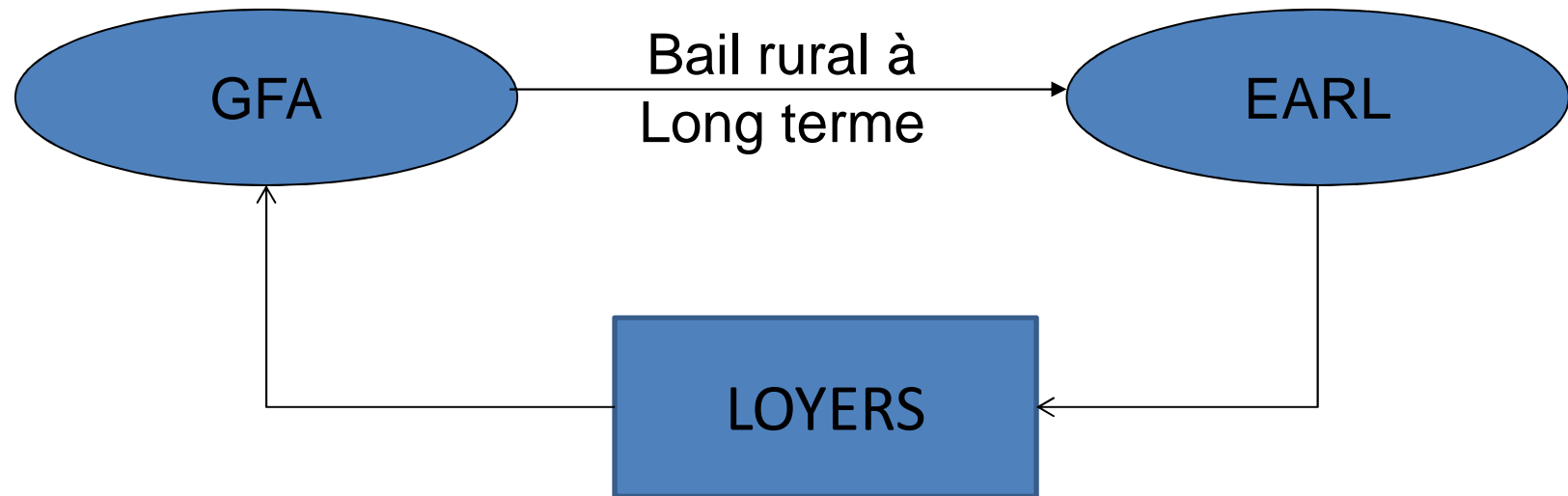
## Possibilité d'acheter l'écurie avec la structure professionnelle :

Intérêts : amortissement des bâtiments, baisse du résultat déclaré

Inconvénients : pas de protection des écuries, risque de tout perdre



## Montage juridique possible :



## Protection MAISON D'HABITATION PRINCIPALE

Depuis le 7 août 2015, la résidence principale d'un entrepreneur individuel ne peut plus faire l'objet d'une saisie immobilière par ses créanciers pour ses dettes professionnelles.


Si la créance n'est pas d'ordre professionnel, le bien reste saisissable.

Bénéficiaire: [...] personnes exerçant une activité professionnelle agricole ou indépendante : commerçant, artisan, auto-entrepreneur, exploitant agricole

Avant : déclaration d'insaisissabilité devant un notaire (toujours possible pour les biens fonciers bâtis et non bâtis non professionnels)







Vous êtes locataire des infrastructures équestres.  
Vous exercez une activité liée au cheval et de nature agricole.  
Vous avez un bail avec votre propriétaire.

**C'est obligatoirement un BAIL RURAL !**

Il y a encore trop souvent des baux commerciaux.

L'activité étant agricole, le propriétaire n'a pas le choix du bail.  
C'est la nature de l'activité qui détermine le type de bail.

**Article L411-1 du code rural : est soumis au statut du fermage  
« toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble  
agricole en vue de l'exploiter »**

C'est une règle de droit public !

## **BAIL RURAL SI ACTIVITE EQUINE AGRICOLE :**

Durée au moins égale à 9 ans, renouvelable  
Loyers encadrés par la préfecture.

ETAT DES LIEUX  
A L'ENTREE  
ET A LA SORTIE

### **Désignation**

Bien décrire les biens loués + Joindre un plan ou schéma des biens loués.

### **Fermage ou Loyer**

Préciser le loyer à payer par unité (boxes, ha, m<sup>2</sup>...) et pour l'ensemble des biens loués.

### **TVA**

Si le propriétaire est assujetti à la TVA : le loyer est composé du montant HT et de la TVA à ajouter.

### **Modalités de paiement du loyer**

Préciser à quelle date doit être payé le loyer : mensuellement, trimestriellement ou annuellement.



## Location ou sous location

Vous êtes propriétaire des écuries, vous avez des boxes non utilisés.

→ Location possible à un autre professionnel du cheval : attention, cela sera automatiquement un bail rural (9 ans) si son activité est de nature agricole.

Vous êtes locataire des écuries, mais vous n'utilisez pas tous les boxes loués.

→ La sous location est interdite



## Taxe foncière : locataire ou propriétaire ?

Les propriétaires, usufruitiers, ou fiduciaires d'un immeuble bâti sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les **bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels** sont également imposés à la taxe foncière.

### Les propriétés exonérées (Article 1382 du CGI)

Bâtiments ruraux affectés de manière exclusive et permanente à un usage agricole (granges, **écuries**, greniers, caves, celliers, pressoirs...).



## 3 régimes pour une activité agricole :

Micro BA (moyenne recettes < 82 800 €)

Réel simplifié (82 800 € < recettes < 350 000 €)

Réel normal (recettes > 350 000 €)



## Micro BA

Moyenne des recettes < 82 800 €

Abattement de 87% sur les recettes encaissées  
Et non pas des charges réelles de l'exploitation

Tenue d'un registre des recettes et des dépenses.

Comptabilité très simplifiée.

Attention au dépassement du seuil.



## Réel (simplifié ou normal)

Si vos recettes sont inférieures à 82 800 €, vous pouvez quand même opter pour le régime REEL et déduire l'ensemble de vos charges.

Tenue d'une comptabilité obligatoire.

Différence entre simplifié et normal : la liasse fiscale réalisée par votre comptable est plus ou moins détaillée.



## Centre de Gestion Agréé

Vérification des déclarations fiscales de ses adhérents avant dépôt à l'administration fiscale

Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée compte tenu des avantages fiscaux.

Le bénéfice ne supporte pas de majoration de 1,25 contrairement à ceux qui n'y ont pas adhéré.





## Imposition

IR : impôt sur le revenu

IS : impôt sur les sociétés

- EARL / SCEA / GAEC : IR de droit, IS sur option
- SARL / SAS : IS de droit, IR sur option valable uniquement 5 ans
- SARL de famille : IS de droit, IR sur option valable tant que la société remplit toujours les conditions



## Imposition en entreprise individuelle :

Résultat comptable =\* Résultat fiscal

\*Après retraitement des plus values et vos charges sociales

Si on a un bénéfice, avant d'être imposé, il est majoré de 25 % si non adhérent à un centre de gestion agréé.

**Exemple Résultat fiscal = 30 000 €**  
**Si pas adhérent : 37 500 €**



## Imposition en société à l'impôt sur le revenu :

Idem que l'entreprise individuelle

Si plusieurs associés : répartition du résultat en fonction de leurs quotes-parts ou d'une clé de répartition

**Exemple Résultat fiscal = 30 000 €**

**Associé A : 60%**

**Associé B : 40%**

**Résultat fiscal A : 18 000 €**

**Résultat fiscal B : 12 000 €**



## Société à l'impôt sur les sociétés

Principe : La rémunération de la gérance est l'assiette pour MSA et Impôts.

Le résultat de la société subit une taxation:  
Taux 15% sur le bénéfice entre 0 et 38 120 €  
Taux 28 % au-delà

Le résultat après IS :

- Mis en réserve
- Distribution de dividendes



|                    | Entrepr.<br>Individ. | EARL          | EURL         | SASU                              | SCEA                         |
|--------------------|----------------------|---------------|--------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Associés           | 0                    | 1 mini        | 1 mini       | 1 mini                            | 2 mini<br>(société possible) |
| CAPITAL SOCIAL     | 0€                   | 7500 € mini   | Pas de mini  | Pas de mini                       | Pas de mini                  |
| RESP. LIMITEE      | Non                  | Oui           | Oui          | Oui                               | Non                          |
| Fiscalité De droit | Impot revenu         | Impot revenu  | Impot revenu | Impot société                     | Impot revenu                 |
| Option IS          | Non                  | Oui           | Oui          | (IR pdt 5 ans)                    | Oui                          |
| REMUN.             | 0€                   | 18 000 € mini | Pas de mini  | Pas de mini<br>(assimilé salarié) | Pas de mini                  |



## Responsabilité limitée :

Limite financière de responsabilité pour tous les créanciers y compris la banque, les impôts et la MSA ...

Dans une gestion normale de la société !

Elle tombe dans 3 cas :

1- préjudice

2- fraude

3- si caution à titre personnel sur le patrimoine privé pour un emprunt souscrit à la société



# DEMARCHES ET CHOIX



| 1 seul associé                                   | Entreprise individuelle | EARL à l'IR           | SARL à l'IS | SASU à l'IS |
|--|-------------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| Produits   | 70 000                  | 70 000                | 70 000      | 70 000      |
| Charges  | 80 000                  | 80 000                | 80 000      | 80 000      |
| Rémunération                                     | 0                       | 24 000                | 24 000      | 24 000      |
| Résultat comptable                               | - 10 000                | - 34 000              | - 34 000    | - 34 000    |
| Impôt sur les sociétés                           |                         |                       | 0           | 0           |
| Résultat fiscal                                  | - 10 000                | - 10 000              | - 34 000    | - 34 000    |
| Assiette pour le calcul de l'impôt sur le revenu | - 10 000                | - 10 000              | 24 000      | 24 000      |
| Cotisations MSA                                  | Forfait minimum 3 000   | Forfait minimum 3 000 | 10 800      | 19 200      |



# DEMARCHES ET CHOIX



| 1 seul associé                                   | Entreprise individuelle | EARL à l'IR   | SARL à l'IS   | SASU à l'IS   |
|--|-------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Produits   | 200 000                 | 200 000       | 200 000       | 200 000       |
| Charges  | 80 000                  | 80 000        | 80 000        | 80 000        |
| <b>Rémunération</b>                              | <b>0</b>                | <b>24 000</b> | <b>24 000</b> | <b>24 000</b> |
| <b>Résultat comptable</b>                        | <b>120 000</b>          | <b>96 000</b> | <b>96 000</b> | <b>96 000</b> |
| Impôt sur les sociétés                           |                         |               | 21 924        | 21 924        |
| Résultat fiscal                                  | 120 000                 | 120 000       | 74 076        | 74 076        |
| Assiette pour le calcul de l'impôt sur le revenu | 120 000                 | 120 000       | 24 000        | 24 000        |
| Cotisations MSA                                  | 54 000                  | 54 000        | 10 800        | 19 200        |





## Statut social

### Calcul de la cotisation à la **MSA**

→ Sur la base de la moyenne des bénéfices des trois dernières années

→ Option possible pour un calcul sur le revenu de l'année antérieure (N-1). Cette option est valable 5 ans et se renouvelle tacitement.

Pas de cotisation et donc pas de couverture pour :

- assurance chômage
- prévoyance décès



## Statut social

Exonération partielle des cotisations pendant 5 ans

Si à la date de l'installation :

- Avoir entre 18 et 40 ans
- Etre chef d'exploitation à titre principal

| Année d'exploitation   | Taux d'exonération | Montant maximum |
|------------------------|--------------------|-----------------|
| 1ère année             | 65 %               | 3 192 €         |
| 2e année               | 55 %               | 2 701 €         |
| 3e année               | 35 %               | 1 719 €         |
| 4e année               | 25 %               | 1 228 €         |
| 5e (et dernière) année | 15 %               | 737 €           |



## ARCE – Pole Emploi

Une personne inscrite à Pole Emploi doit toucher 1000 € / mois pendant 24 mois. Soit 24 000 € en tout.

- Capital de 45% : 10 800 € versé en deux fois : 5 400 € et 5 400 € dans 6 mois en justifiant que l'entreprise est toujours en activité.

Si l'entreprise s'arrête dans les 3 premières années, les 13 200 € restant serviront à lui reverser des indemnités.

- Si maintien : versement de 1000 € / mois pendant 24 mois.

Si à l'IR : vérifie le résultat de la société

Si à l'IS : c'est le montant de la rémunération et les dividendes pris en compte.

Il faut que l'ARCE suffise à la personne pour vivre sans avoir d'autres revenus.



## Cheval : immobilisation ou stock ?

Régime de droit : en stock

Chevaux en stock :

- Chevaux frappés d'inaptitude
- Chevaux retraités
- Chevaux destinés à l'achat revente sur une période courte
- Produits en cours (poulains dans le ventre de sa mère)



## Cheval : immobilisation ou stock ?

→ Option pour l'inscription dans un compte d'immobilisation

Amortissement sur 3 ans

Détermination du régime court terme et long terme des plus values : le délai de 2 ans sera décompté à partir de la date de naissance du cheval



## Précision pour l'activité commerce de chevaux

Un professionnel qui fait de l'achat-revente d'équidés sans les façonner (pas de dressage) réalise des actes de commerce, et est imposé dans la catégorie des BIC.

Aussi, il ne peut pas immobiliser les équidés, ces derniers devant être enregistrés en stock.

→ A l'inverse, dans le cas de professionnels qui achètent un cheval, le travaillent pendant 3 mois et le revendent, le cheval peut sans aucun problème être immobilisé.

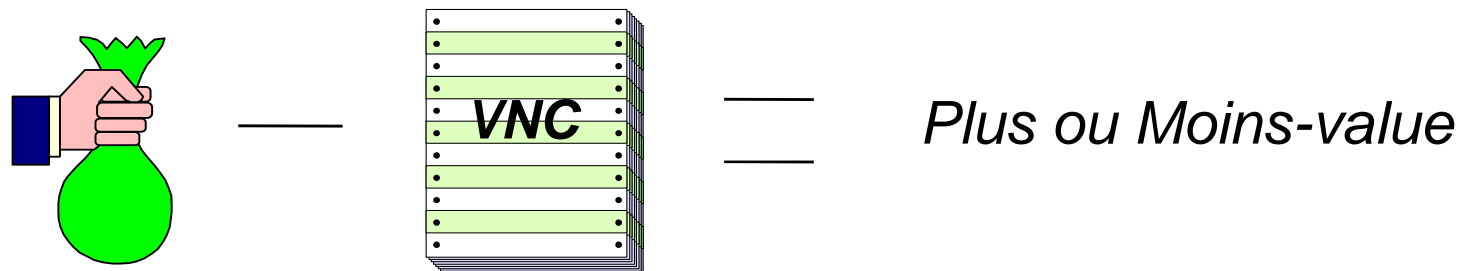


## Chevaux immobilisés → Vente

Imposition de la "vente"

Calcul :

Prix de cession - Valeur nette comptable



## Chevaux immobilisés → Vente

|                                    | Depuis moins de 2 ans  | Depuis plus de 2 ans  |
|------------------------------------|--|---|
| Élément immobilisé<br>Amortissable | Plus value court terme   | Plus value court terme sur le montant des amortissements passés<br><br>Plus value long terme sur le reste |
| Traitement fiscal                  | Intégrées dans le bénéfice professionnelle (impôts + MSA) avec possibilité d'étalement sur 3 ans | Taxables au taux de 16% + prélèvements sociaux (CSG, CRDS) 17,2% = 33,2%                                  |







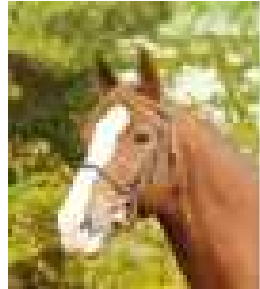
www.equicer.fr

# ET LES CHEVAUX ?

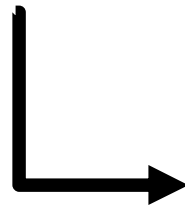


Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France



Achat : 4 500 €  
Le 25/12/2017



Au 31/12/2018 : - 1 500 €  
Au 31/12/2019 : - 1 500 €  
Au 31/12/2020 : - 1 500 €  
d'amortissements





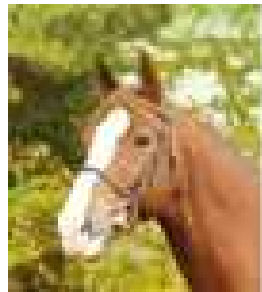
www.equicer.fr

# ET LES CHEVAUX ?



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France



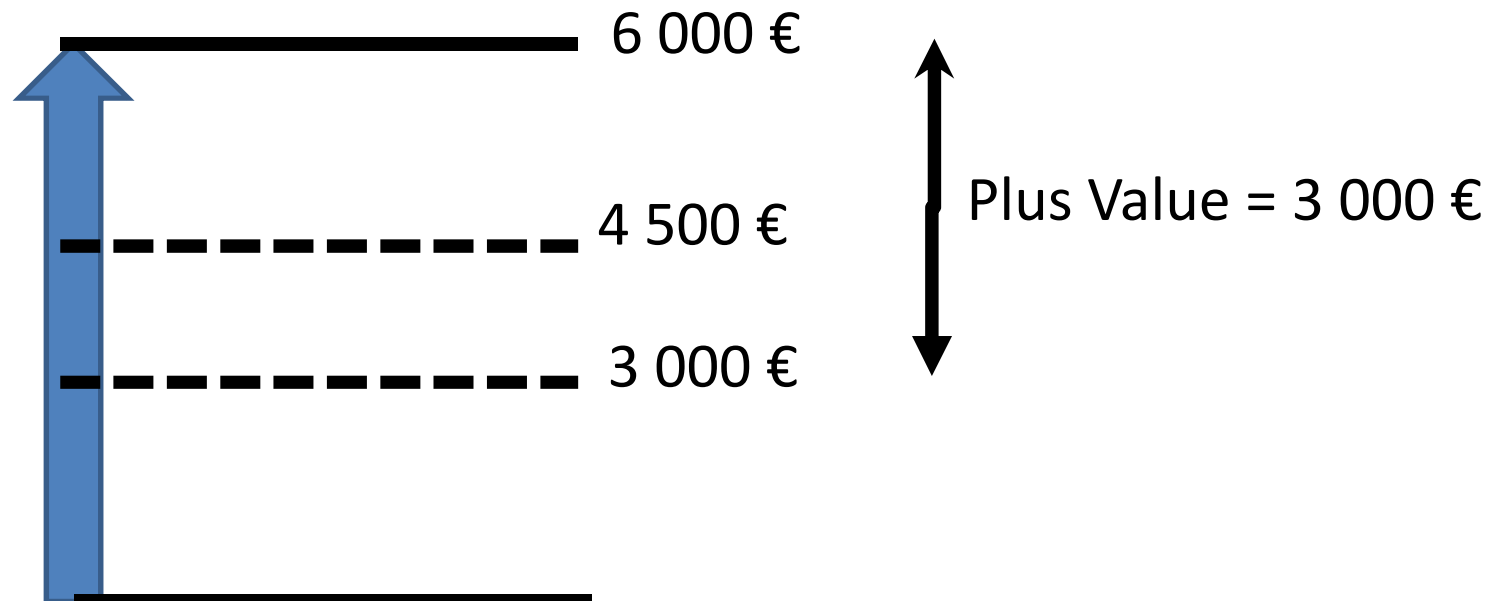
Achat : 4 500 € le 25/12/2017

Au 31/12/2018 : - 1 500 €

Valeur comptable = 3 000 €



Vente au 01/01/2019





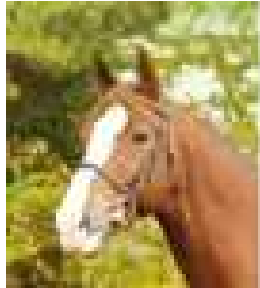
www.equicer.fr

# ET LES CHEVAUX ?



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France

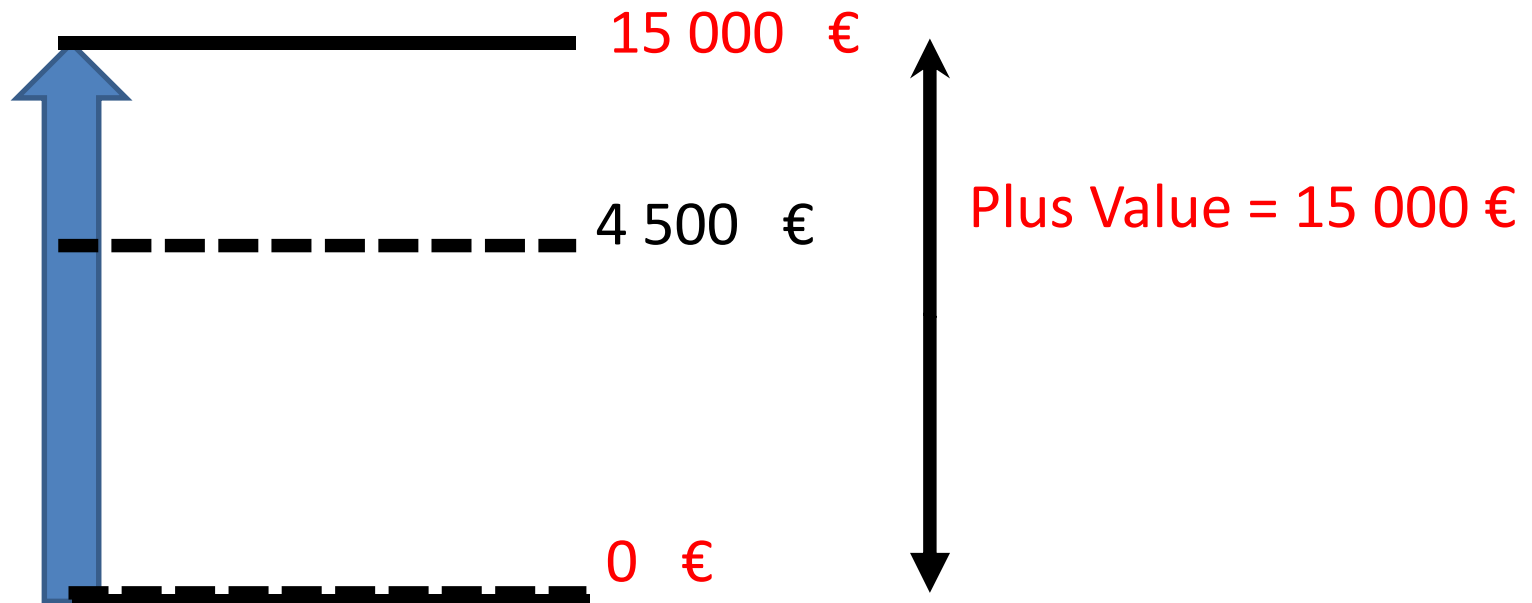


Achat : 4 500 € le 25/12/2017

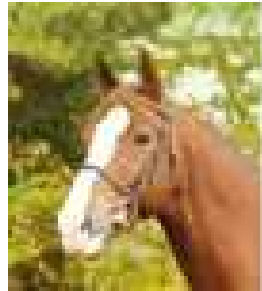
Au 31/12/2020 : - 1500 € x3

Valeur comptable = 0 €

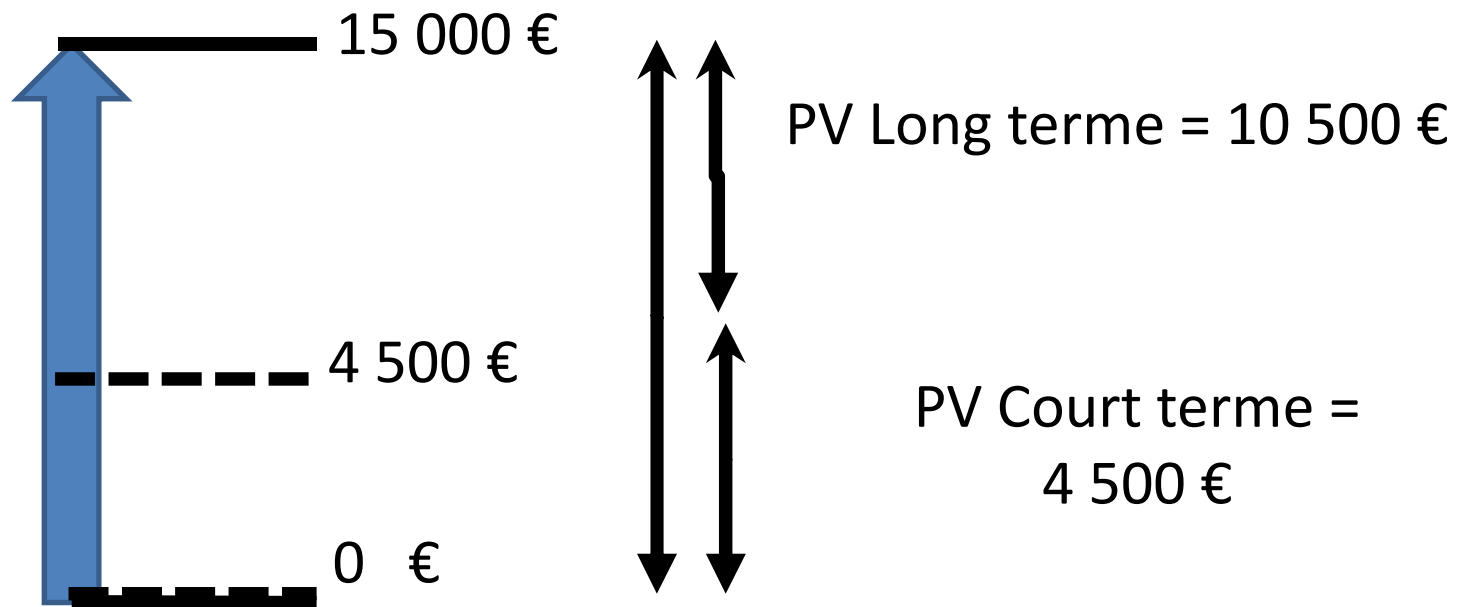
Vente au 01/01/2023



# ET LES CHEVAUX ?



Vente au 01/01/2023



## Précision pour l'exonération des Plus Values :

Pour être exonéré des PV Court terme et Long Terme il faut remplir les trois conditions suivantes:

- exercer une activité professionnelle
- depuis plus de 5 ans
- la moyenne de votre Chiffre d'Affaires des deux dernières années doit être inférieure à 250 000€ HT



## Il vous manque toujours des factures pour votre bilan... quelles conséquences au niveau fiscal ?

Les charges payées sont déduites comptablement.  
Elles apparaissent bien dans votre compte de résultat.

MAIS...

Lorsque votre comptable calcule votre résultat fiscal (celui déclaré à la MSA et aux impôts) :

Ne pouvant justifier de ces charges par une facture, il les réintègre fiscalement.

Donc si vous faites un bénéfice de 20 000 €, il vous manque pour 5 000 € de factures : vous déclarez en réalité 25 000 €.

**VOUS PAYEZ DES COTISATIONS  
ET DES IMPOTS SUR DES CHARGES !**



## Activité accessoire (BNC/BIC rattachés au BA)

L'article 75 du CGI autorise en cas de pluriactivité, de rattacher les activités accessoires à l'activité principale à la double condition que pour les activités accessoires :

-Le chiffre d'affaires TTC des activités accessoires ne dépassent pas 50 % du chiffre d'affaires TTC totale de l'entreprise (moyenne 3 années civiles précédant la date d'ouverture de l'exercice)

-Le chiffre d'affaires des activités accessoires ne dépassent pas 100 000 € TTC

→ Si dépassement et pas de séparation des activités : la société devra passer à l'impôt sur les sociétés.



## Régime autoentrepreneur : **pas au BA – BIC ou BNC** Moniteur pour enseignement / Palefrenier

Activité en totale indépendance

Organise son travail, choisit clients et fournisseurs

Pas de lien de subordination

→ La personne doit être déclarée comme travailleur indépendant à l'URSSAF

→ Elle doit avoir plusieurs clients, être payée directement par les élèves.

→ Si elle effectue une prestation pour vous : respectez toutes les règles précitées et **REDIGER UN CONTRAT DE MISSION !**





## Principes de base

Quand vous créez une entreprise, vous pouvez ou devez opter à la TVA agricole.

< 46 000 € HT sur option

> 46 000 € HT de droit

Vous êtes alors assujetti.

Vous devez raisonner HT. Si vous êtes assujetti, tout est soumis à TVA.

Si un particulier vend un cheval, il le vend HT.

Déclaration à faire : annuelle, trimestrielle, mensuelle



## Principes de base

TVA agricole

- TVA encaissée
- TVA payée

Exception : Alimentation - facture non payée

Exemple : au 31 mars, 1 facture véto et 1 facture alimentation non payées. Payer le véto si on ne peut pas tout payer. On récupère la TVA sur l'alimentation avant d'avoir payer la facture.



## Principes de base

La TVA doit être mentionnée sur la facture du fournisseur sinon elle n'est pas récupérable.

S'il y a une facture de vente sans TVA : le comptable va ressortir la partie TVA.

Attention, vous n'êtes qu'un intermédiaire. Vous devez rendre ce que vous avez encaissé pour l'Etat.



## Taux de TVA spécifiques à la filière équine

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Pension: TVA à 20 %

Enseignement : TVA à 20 %

Initiation/découverte : TVA à 5,5 %

Droit d'accès aux installations sportives : TVA à 5,5 %



## Taux de TVA spécifiques à la filière équine

Concrètement, sont soumis à 5,5 % uniquement :

Les groupes scolaires

Les centres aérés

Les anniversaires

Les Instituts Médico-éducatif

Les baptêmes poney

...tout ce qui relève de la découverte du sport.

**→ Comment faire pour les pensions et les cours ?**



## Taux de TVA spécifiques à la filière équine

→ Comment faire pour les pensions et les cours ?

Facturer deux prestations :

- 1) le droit d'accès aux installations sportives :  
TVA à 5,5%
- 2) la pension, les cours : TVA à 20 %

TOTAL facturé aux cavaliers = droit d'accès + Pension



## Comment faire pour déterminer les tarifs ?

- 1) Définir la répartition de vos charges
  - Part facturée du droit d'accès
  - Part facturée de l'enseignement ou la pension

Charges de la comptabilité à répartir !

- 2) Calcul des tarifs Hors Taxes
- 3) Faire un affichage des tarifs cohérents



## Tableau de répartition :

Taux 5,5%

Taux 20%

|  |          |          |          |
|--|----------|----------|----------|
| Coût de production   | 80 000 € | 48 000 € | 32 000 € |
| <u>Répartition enseignement-pension-location / accès installations sportives</u> |          | 60%      | 40%      |

Exemple : Pension à 350 € TTC

|             | Droit d'accès<br>5,5% | Hébergement<br>20% | Montant TOTAL |
|-------------|-----------------------|--------------------|---------------|
| Montant HT  | 188,68 € HT           | 125,79 € HT        | 314,47 € HT   |
| Montant TVA | 10,38 €               | 25,16 €            | 35,54 €       |
| Montant TTC | 199,06 € TTC          | 150,94 € TTC       | 350 € TTC     |



Taux existants et applicables dans la filière cheval :

- 2,10% : chevaux pour boucherie
- 5,5% : droit d'accès, animation découverte
- 10% : reproducteur, pension reproducteurs
- 20% : enseignement, hébergement, chevaux

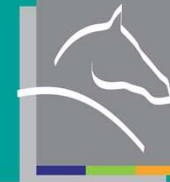
**Quel taux pour quelle activité ?**





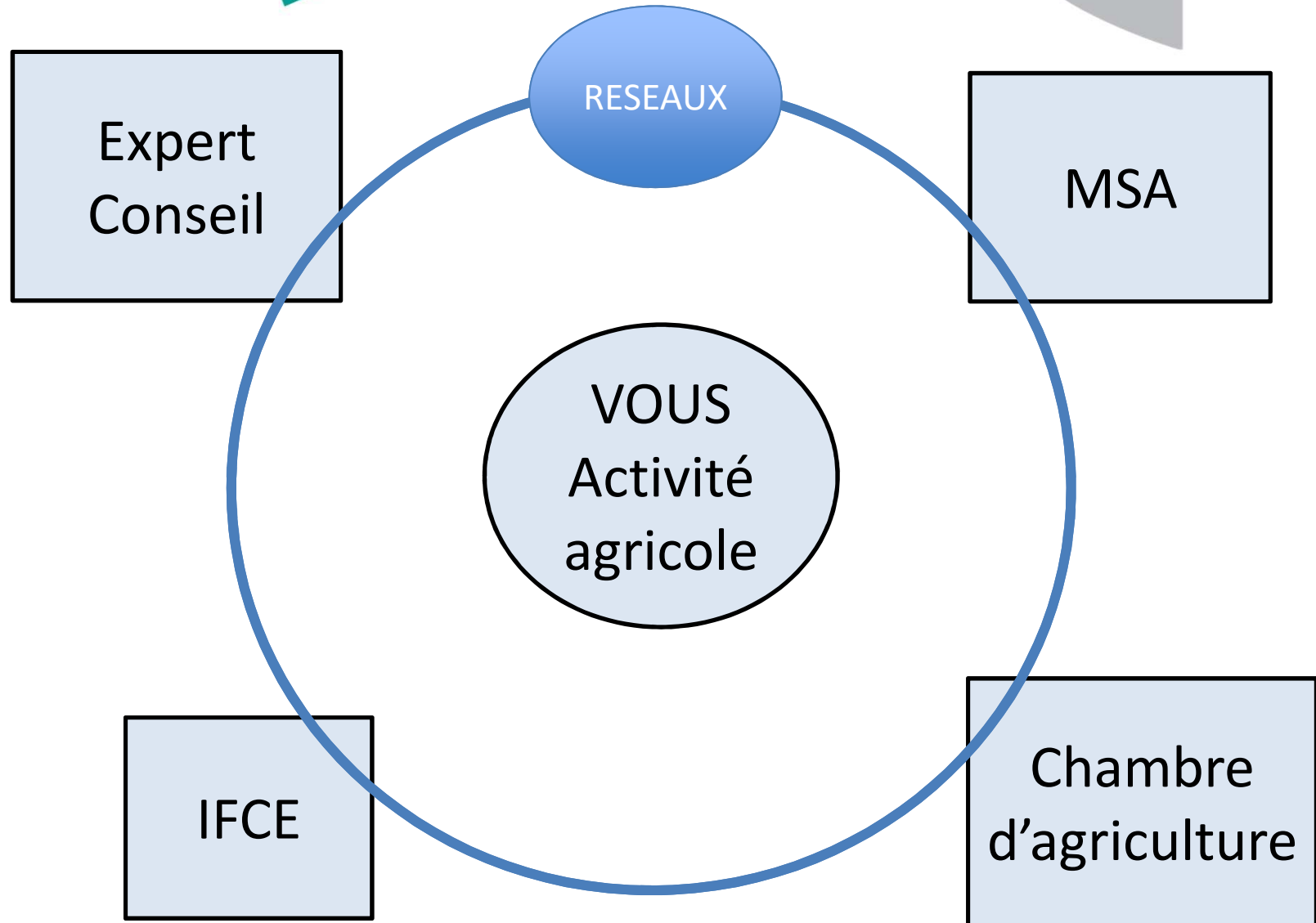
www.equicer.fr

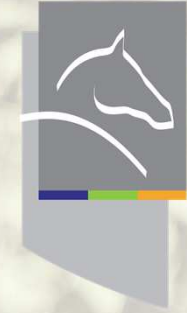
# SYNTHESE



Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France





Conseil  
des  
Chevaux

Hauts-de-France

# EQUICER – Expert Conseil

Emilie YVART

[eyvart@cerfrance60.fr](mailto:eyvart@cerfrance60.fr)

[www.equicer.fr](http://www.equicer.fr)



[www.equicer.fr](http://www.equicer.fr)